



Photo

Identité

Sexe F M Nationalité

Nom

Prénom

Né(e) le Lieu

Qualité membre adhérent

Défense en activité

02 - Officier Praticquant

03 - Sous Officier Responsable de section

04 - Militaire du rang Membre du Comité

05 - Civil

Autres

07 - Réserviste, retraité militaire

10 - Famille

11 - Membre autorisé

Nom du parrain

Adresse (celle de votre boîte au lettre)

Rue

CP

Ville

Tél 1 Tél 2

Mail @

Adhésion

Nouvelle adhésion * Renouvellement **

N° licence

* Avec une nouvelle adhésion est jointe une photo d'identité récente

** Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.

Certificat médical (Art. L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

Je joins un * Certificat médical Questionnaire Santé

* La fréquence de présentation d'un certificat médical est tous les 3 ans. En cas de renouvellement, le questionnaire de santé intitulé «QS-SPORT» (Cerfa n°15699*01) sera fourni avec le présent bulletin d'adhésion, daté et signé (par le représentant légal pour le mineur).

ACTIVITES PROPOSEES

Plusieurs activités possibles pour une cotisation unique FCD

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aikijutsu (194) | <input type="checkbox"/> Krav Maga (168) |
| <input type="checkbox"/> Apiculture (566) | <input type="checkbox"/> Moto (134) |
| <input type="checkbox"/> Baby gym (202) | <input type="checkbox"/> Plongée sous-marine (169) |
| <input type="checkbox"/> Badminton (104) | <input type="checkbox"/> Self-défense (222) |
| <input type="checkbox"/> Cardio / Musculation (117) | <input type="checkbox"/> Tir (158) |
| <input type="checkbox"/> Cyclo / Rando (119) | <input type="checkbox"/> Tir à l'arc (159) |
| <input type="checkbox"/> Golf (125) : | <input type="checkbox"/> Sorties / Rencontres loisirs (563) |
| <input type="checkbox"/> Gymnastique (126) | <input type="checkbox"/> Jeu de société (543) |
| <input type="checkbox"/> Football (123) | |

FCD CSLG

	Adhérent	Autorisé
Adulte (+18 ans)	<input type="radio"/> 29 €	<input type="radio"/> 55 €
1 ^{er} enfant mineur	<input type="radio"/> 25 €	<input type="radio"/> 45 €
2 ^o enfant mineur	<input type="radio"/> 23 €	<input type="radio"/> 37 €
3 ^o enfant mineur ou +	<input type="radio"/> 21 €	<input type="radio"/> 22 €

Section (cotisation complémentaire)

Cardio / Musculation

20 €

Golf

- + 25 ans 54 €
- 19 à 25 ans 30 €
- 13 à 18 ans 19 €

Tir

adulte 75 €

jeune 56 €

FTTir

90 €

Plongée

FFESSM

- A partir de 16 ans 41 €
- De 12 à 16 ans 26 €
- Moins de 12 ans 12 €

Complémentaire

- Adulte plongée 70 €
- Adulte P.M.T 40 €
- Mineur 35 €

Code Activité principale

Complément d'information

- ♣ L'adhésion (membre à jour de sa cotisation) comprend une assurance souscrite par la Fédération auprès de la GMF/Sauvegarde couvrant les déplacements et les risques inhérents à l'activité pratiquée. Les contrats d'assurance peuvent être consultés au secrétariat du club.
- ♣ En application du code de la sécurité intérieure, du code de la défense, l'autorisation d'accès dans les emprises militaires est subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête administrative de sécurité.
- ♣ Droit à l'image : En cochant la case, j'autorise le club et la fédération à utiliser mon image sur tout support destiné à la promotion de l'athlétisme, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans.
- ♣ Loi informatique et libertés : je suis informé du fait que des données du présent bulletin me concernant seront collectées et traitées informatiquement par le club et la Fédération. Je peux aussi m'opposer au traitement et à la publication de mes données pour des motifs légitimes.

A joindre

- Chèque de
- Certificat médical
- QS Sport

J'ai pris connaissance du règlement du club.

A

Le

Signature du représentant légal et / ou du licencié

CONDITIONS D'ASSURANCES :

La cotisation club payée au moment de l'inscription comprend une assurance souscrite par la Fédération auprès de la GMF/Sauvegarde couvrant les déplacements et les risques inhérents à l'activité pratiquée.

Le montant des principales garanties s'établit comme suit :

* RESPONSABILITÉ CIVILE

- Dommages corporels (hors intoxications alimentaires) : 10.000.000 €
- Dommage matériels : 1 524 491 €
 - Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel et/ou matériel garanti : 762.246
 - DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS : 15.245 €

* ACCIDENTS CORPORELS

- Décès 18 294 €, frais de recherche à concurrence de 1 525 €.
 - Invalidité permanente suivant taux d'invalidité à concurrence de 36 588 € (une franchise relative de 8 % est applicable).
- Remboursement des frais pris en charge par la sécurité sociale et la mutuelle.
- Frais médicaux, pharmaceutiques & hospitaliers 610 € par sinistre et par personne.
- Frais d'appareillage 305 € par sinistre et par personne.
- Frais d'optique 305 € par sinistre et par personne.
- Prothèse dentaire 305 € par dent avec un maximum de 610 € par personne.
- Perte de salaire en cas d'arrêt de travail indemnité journalière 9,15 € (1 an maximum et franchise 7 jours).
- Assistance aux personnes et rapatriement des corps dans le cadre des activités garanties.

Les contrats d'assurance peuvent être consultés au secrétariat du club, auprès des correspondants de résidence ou sur le site SYLO « Région de gendarmerie de Franche-Comté et département du Doubs - rubrique RGFC / CSLG -.

AIDE A LA SAISIE :

Il est nécessaire d'établir un feuillet d'inscription par adhérent.

Bien vouloir :

- communiquer tous renseignements utiles pour bénéficier du tarif dégressif. (Une attestation d'adhésion permettant le remboursement par les CE peut être demandée au secrétariat).
- Rédiger un seul chèque (du montant total) par adhérent lors de l'inscription.

Mentionnons qu' est membre adhérent, tout personnel militaire et civil en activité dans un service ou une formation du ministère de la Défense et leurs familles, y compris les retraités ou veuves de l'arme et les réservistes.

Sont membres autorisés, les personnes n'ayant pas d'attache avec le ministère de la Défense et autres que celles définies comme membre adhérent.

► *En application du code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.114-1 et L.234-4, du code de la défense et du décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005, l'autorisation d'accès dans les emprises militaires est subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête administrative de sécurité. Les adhérents du CSLG/FC peuvent donc être concernés par cette procédure.*

PLONGEE ASSURANCE « RIA » (Attention un chèque distinct au nom du cabinet LAFONT doit être rédigé)

ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES PRATIQUANTS, MONITEURS, JUGES, ARBITRES ET ENTRAÎNEURS EXERÇANT À TITRE BÉNÉVOLE	Loisir 1	20,00 €
	Loisir 2	25,00 €
	Loisir 3	42,00 €
	Piscine (intégrant les compétitions en piscine)	11,00 €
GARANTIE LOISIR TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (LOISIR) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	Loisir 1 Top	39,00 €
	Loisir 2 Top	50,00 €
	Loisir 3 Top	83,00 €